

Projet Pédagogique de l'Accueil de loisirs périscolaire de la commune de Nouaillé-Maupertuis 2024-2025

A) Présentation du centre.

L'accueil de loisirs périscolaire de Nouaillé-Maupertuis englobe un accueil maternel et un accueil élémentaire. Il intègre le Projet Educatif de Territoire.

Il concerne 252 enfants au total (156 sur l'élémentaire et 96 sur la maternelle).

Le centre est ouvert de 7h30 à 8h35 tous les matins de la semaine, de 16h à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis (15h55 en maternelle). De plus, les enfants sont accueillis, pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) les mercredis de 10h40 à 11h40 pour les maternels et les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h45 à 13h45 pour les élémentaires de novembre à fin juin.

Il est ainsi fermé durant les vacances scolaires laissant place à l'accueil de loisirs implanté sur la commune mais géré par la Communauté de communes des Vallées du Clain.

La capacité d'accueil théorique est de 280 enfants (210 en élémentaire et 70 en maternelle).

B) L'équipe d'animation.

L'équipe de direction est constituée d'un Directeur titulaire du DEJEPS et de deux adjoints pédagogiques (un par site) titulaires au minimum du BAFA. Les animateur(trice)s sont titulaires du B.A.F.A (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) sauf celles et ceux qui interviennent sur les sports qui sont Licence STAPS pour certains ou BPJEPS ou DEJEPS pour d'autres. Il est possible qu'un(e) animateur(trice) n'est aucun diplôme d'animation, il agit alors sous couvert d'un titulaire du BAFA présent dans l'enceinte du centre (et le taux de non-diplômés est limité à 20% des effectifs).

C) Les activités.

Des activités sont organisées durant les temps de l'accueil périscolaire, le matin, le midi et le soir. Elles sont encadrées par l'équipe d'animation. L'enfant a le choix de participer ou bien de profiter de temps libres sur ces différents moments.

Une aide au devoir est aussi proposée sur le temps périscolaire du soir, encadrée par des bénévoles de l'Association des Parents d'Élèves, et avec un petit nombre d'enfants pour privilégier la qualité de l'apprentissage.

Suite à la réforme des rythmes scolaires et la mise en place du Projet Educatif de Territoire (PEDT), des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont mis en place de novembre à fin juin.

Ils sont organisés les mercredis matins, de 10h40 à 11h40 pour les enfants de maternelle, et chaque jour (sauf le mercredi) de 11h45 à 13h45 à partir de novembre, pour les enfants d'élémentaire.

Ces activités sont élaborées et mises en place par l'équipe d'animation et les ATSEM (pour les maternels), et par des intervenants extérieurs, spécialistes de leur activité, pour les élémentaires.

Un choix d'activités est proposé aux enfants, par niveau ou regroupement de niveaux. Ils s'inscrivent auprès des animateurs-trices durant la pause méridienne.

Les activités sont d'univers très variés. Elles peuvent être sportives, culturelles, éducatives, manuelles ou encore ludiques.

D) Les buts et objectifs de l'Accueil de Loisirs Péri-scolaire

1. Favoriser l'épanouissement des enfants

Comment ?

- En leur permettant l'accès à des activités qui peuvent être complémentaires de l'enseignement scolaire.
- En proposant des activités d'univers différents afin que les enfants puissent choisir celles qui leur correspondent le mieux.
- En proposant des activités adaptées à l'âge des enfants.

2. Favoriser l'autonomie et la prise d'initiative de l'enfant

Comment ?

- En proposant un panel d'activités diversifiées afin que l'enfant puisse avoir plusieurs choix possibles.
- En permettant aux enfants de s'exprimer sur leur vécu après l'activité (sondages, retours des familles, des intervenants, du personnel communal et des enseignants).
- En permettant aux enfants de faire des propositions d'activités pour les cycles suivants.

3. Permettre à tous les enfants scolarisés d'accéder aux activités péri-scolaires

Comment ?

- En proposant des activités diversifiées (sportives, culturelles, artistiques, éducatives et ludiques).
- En proposant des activités adaptées à l'âge et aux capacités des enfants.
- En proposant la gratuité de ces activités afin que tous les enfants y aient accès.
- En proposant les activités en périphérie directe du temps scolaire afin de permettre à tous les enfants d'y participer.

4. Développer la notion de respect, d'échanges et de solidarité chez les enfants

Comment ?

- En mettant en place des activités de coopération (jeux à deux ou plusieurs).
- En permettant l'accès à certaines activités sans tranches d'âges définies auparavant.
- En incitant un enfant, plus à l'aise dans une activité, à aider les autres dans la découverte et l'apprentissage de celle-ci.
- A travers l'explication de règles de jeux, ou de consignes, précises, au début de chaque activité.
- En permettant aux enfants de s'entraider lors du temps de l'aide aux devoirs.

5. Créer du lien entre les différents acteurs du Projet Educatif de Territoire.

Comment ?

- En proposant aux associations d'intervenir au sein des écoles pour mettre en place des activités périscolaires.
- En communiquant l'avancée et l'état du déroulement des activités lors des commissions scolaires ou des conseils d'écoles.
- En ayant des agents municipaux référents de la mise en place et la gestion des activités périscolaires, afin qu'ils soient identifiés par toutes les parties (intervenants, enseignants, parents d'élèves...).
- En encourageant les passerelles entre les différents acteurs éducatifs (accueils de loisirs, écoles, associations...).

E) Accueil d'enfants porteurs de handicap

Nous accueillons les enfants porteurs de handicap au sein de l'accueil de loisirs périscolaire. Nous mettons tout en œuvre pour les accueillir du mieux possible avec les moyens dont nous disposons.

Nous accueillons aussi un enfant malentendant.

F) Inscriptions, tarification et règlement

1. Inscription et participation aux accueils périscolaires et aux activités

Pour qu'un enfant s'inscrive à l'accueil périscolaire ou aux TAP, celui-ci doit en premier lieu, être scolarisé dans l'école concernée.

La famille doit compléter une fiche de renseignements et la remettre à l'équipe d'animation en juin de l'année précédente.

Pour participer aux TAP, les enfants ont connaissance des activités proposées avant les vacances précédents la période d'activités. Les familles en sont aussi informées. Les enfants s'inscrivent ensuite auprès de l'équipe d'animation.

2. La tarification

Les temps d'accueils périscolaires du matin et du soir sont facturés à la famille chaque mois. La tarification varie selon le moment de l'accueil et le Quotient Familial.

Les TAP sont proposés à titre gratuit aux familles.

Ci-dessous les tarifs de l'accueil périscolaire 2024-2025 :

		Matin	Mercredi midi	Soir 16h-17h30	Soir 17h30-18h30	Dépassement après 13h30 (mercredi) ou 18h30 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)
Tarifs en € Nouaillé Maupertuis et Communauté de Communes	QF 1	1,13 €	0,55 €	1,73 €	1,13 €	10€ par tranche de 15 min
	QF 2	1,19 €	0,60 €	1,84 €	1,19 €	10€ par tranche de 15 min
	QF 3	1,30 €	0,65 €	1,95 €	1,30 €	10€ par tranche de 15 min
	QF 4	1,41 €	0,70 €	2,06 €	1,41 €	10€ par tranche de 15 min
	QF 5	1,51 €	0,76 €	2,16 €	1,51 €	10€ par tranche de 15 min
	QF 6	1,63 €	0,81 €	2,28 €	1,63 €	10€ par tranche de 15 min
Tarif Hors Com Com	HCC	3,24 €	1,63 €	3,79 €	3,24 €	10€ par tranche de 15 min

3. Le règlement au sein de l'accueil de loisirs périscolaire

Cf document joint (Règlement Accueil Périscolaire).

G) Fonctionnement de l'équipe d'animation

Les intervenants s'entretiennent avec le directeur avant leur première intervention afin de déterminer le contenu des séances ainsi que les modalités d'exécution de celles-ci.

Un point est fait régulièrement avec chacun afin d'ajuster au mieux les interventions en fonction du public et des contraintes matérielles.

A la fin d'un cycle un questionnaire est envoyé aux intervenants afin de faire le point sur l'activité mise en place et d'y apporter des améliorations si nécessaire.

L'équipe d'animation périscolaire intervient le matin, durant la pause méridienne, et le soir après l'école.

Les agents sont répartis sur les deux écoles en fonction des besoins et de leurs capacités et compétences.

Des points réguliers sont effectués par le directeur avec l'équipe et des réunions sont organisées lorsque cela est nécessaire.

Chaque agent, titulaire et contractuel, bénéficie d'un entretien annuel avec le directeur.

Des échanges avec les équipes enseignantes ont lieu régulièrement afin de créer une cohésion et communiquer sur les enfants.